

DELIBERATION N° 99/11-05 - AIDE FINANCIERE AUX SINISTRES DU SUD-OUEST

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de sa proposition d'apporter une aide matérielle aux sinistrés des quatre départements du Sud-Ouest touchés par les inondations du 12 novembre dernier.

Il suggère d'associer les habitants de LUDRES aux gestes de sympathie des nombreux français en versant 1 F par ludrén, en témoignage de solidarité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'apporter sa contribution de solidarité aux sinistrés du Sud-Ouest,
- de fixer cette aide financière à 1 F par habitant, soit 7 272 F,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le versement par l'intermédiaire de la Direction des Affaires Sociales de l'Aude et de l'Association Aude Solidarité,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1999, à l'imputation 6574.510.